

LUCAS Pierre Marie Louis

Né le 20 mars 1889 à Lorient (*Morbihan*) et décédé le 31 janvier 1978 à Paris (*IX^e Arr.*).

- **Fils de Louis Auguste LUCAS**, né le 25 janvier 1853 à Mayenne (*Mayenne*) et décédé le 21 décembre 1898 à Meillon (*Basses-Pyrénées – aujourd’hui Pyrénées-Atlantiques –*), lieutenant de vaisseau (*École navale 1870*), et de **Marie Joséphine Pia Claire Élisabeth SEMPÉ**, née le 11 juillet 1862 à Limoges (*Haute-Vienne*), sans profession ; époux ayant contracté mariage à Pau (*Basses-Pyrénées – aujourd’hui Pyrénées-Atlantiques –*), le 5 mars 1883 (*Registre des actes de mariage de la ville de Pau, Année 1883, f° 19, acte n° 275 – Registre des actes de naissance de la ville de Lorient, Année 1889, f° 50, acte n° 34*).

- **Petit-fils de** (*Registre des actes de mariage de la ville de Pau, Année 1883, f° 19, acte n° 275*) :

- **Pierre Louis LUCAS**, ancien notaire, et de **Sophie Émilie POISSON**, rentière, son épouse ;

- **Samuel Jean Joseph Théodore SEMPÉ**, ancien secrétaire de préfecture, et d’**Octavie Marie Amélie COLOMBIER**, rentière, son épouse.

- **Époux de Sophie Lucie Paule BARTHES**, née le 15 décembre 1890 à Brest (*Finistère*), avec laquelle il avait contracté mariage à Brest, le 27 avril 1915 (*Registre des actes de mariage de la ville de Brest, Année 1915, f° 45, acte n° 87*).

Fille d’**Émile Marie Eugène BARTHES**, né le 25 août 1855 à Brest (*Registre des actes de naissance de la ville de Brest, Année 1855, Vol. II., f° 18, acte n° 709*), capitaine de frégate de réserve (*École navale 1870*), et de **Sophie Hélène LOYER**, son épouse (*Ibid.*).

Petite-fille de **Prosper Marie BARTHES**, né le 8 mars 1813 à Saint-Félix-Lauragais (*Haute-Garonne*), capitaine de frégate, et de **Lucie Éлиза Virginie DANGUILLECOURT**, née le 15 mai 1830 à Granville (*Manche*) ; époux ayant contracté mariage à Brest, le 14 juillet 1851 (*Registre des actes de mariage de la ville de Brest, Année 1851, f° 107, acte n° 211 – Registre des actes de naissance de la ville de Brest, Année 1855, Vol. II., f° 18, acte n° 709*).

Carrière

Admis le 30 septembre 1907 à l’*École navale* à la suite du concours organisé la même année, étant classé 15^e sur 50 élèves (*Déc. min. 29 août 1907, J.O. 31 août 1907, p. 6.226*). Boursier avec demi-trousseau (*Déc. min. 15 oct. 1907, J.O. 16 oct. 1907, p. 7.199*).

Par décision ministérielle du 8 août 1909 (*J.O. 10 août 1909, p. 8.816*), nommé au grade d’aspirant de 2^e classe à compter du 1^{er} octobre 1909, étant classé 41^e sur 47 élèves.

Par décret du 13 août 1910 (*J.O. 15 août 1910, p. 7.068*), promu au grade d’enseigne de vaisseau de 2^e classe à compter du 5 octobre 1910, étant classé 30^e sur 44 élèves. Affecté au port de Brest (*J.O. 25 août 1910, p. 7.186*).

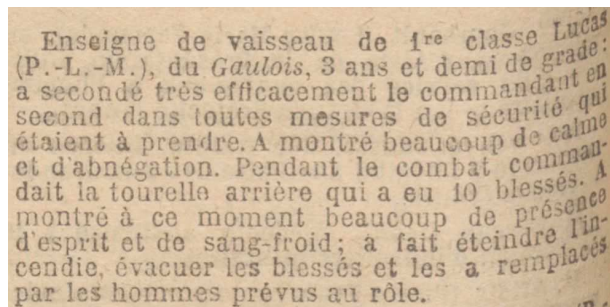
En Septembre 1910, destiné au cuirassé **Charles-Martel**, dans la 2^e Escadre, à compter du 1^{er} octobre 1910 (*Liste de destinations, J.O. 8 sept. 1910, p. 7.548*).

En 1912, embarqué sur l'avisotransport **Manche**, affecté à la Mission hydrographique de l'Indochine (Ingénieur hydrographe de 1^{re} classe **Gaston Émile LESAGE**, directeur des travaux), dans la Division navale de l'Indochine.

Par décret du ... 1912 (*J.O. du ...*), promu au grade d'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe à compter du ...

En 1914 et 1915, embarqué sur le cuirassé **Gaulois**, de la Division de complément de la 1^{re} Armée navale.

Par arrêté du Ministre de la Marine en date du 12 mai 1915 (*J.O. 13 mai 1915, p. 3.061 et 3.062*), à la suite des combats livrés le 18 mars 1915 par le cuirassé **Gaulois** lors de la tentative de forçement du détroit des Dardanelles, obtient une proposition extraordinaire d'avancement pour le grade supérieur dans les termes suivants :

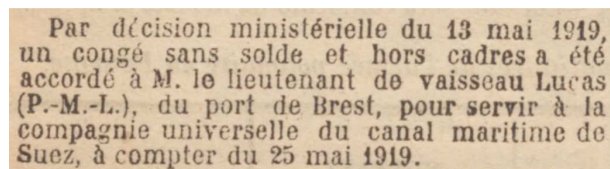


Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Lucas (P.-L.-M.), du *Gaulois*, 3 ans et demi de grade : a secondé très efficacement le commandant en second dans toutes mesures de sécurité qui étaient à prendre. A montré beaucoup de calme et d'abnégation. Pendant le combat commandait la tourelle arrière qui a eu 10 blessés. A montré à ce moment beaucoup de présence d'esprit et de sang-froid ; a fait éteindre l'incendie, évacuer les blessés et les a remplacés par les hommes prévus au rôle.

Par décret du 2 août 1917 (*J.O. 3 août 1917, p. 6.802*), promu au grade de lieutenant de vaisseau (3^e tour ; au choix).

En 1918, exerce le commandement du « voilier spécial » **François-Marie**, brick-goélette transformé en bateau-piège.

Par décision ministérielle du 13 mai 1919 (*J.O. 19 mai 1919, p. 5.168*), placé en congé sans solde et en situation hors cadre pour servir à la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, à compter du 25 mai 1919.



Par décision ministérielle du 13 mai 1919, un congé sans solde et hors cadres a été accordé à M. le lieutenant de vaisseau Lucas (P.-M.-L.), du port de Brest, pour servir à la compagnie universelle du canal maritime de Suez, à compter du 25 mai 1919.

Par décret du 9 novembre 1920 (*J.O. 9 nov. 1920, p. 17.139 et 17.942*), inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur pour le grade de chevalier dans les termes suivants :

Lucas (Pierre-Marie-Louis), lieutenant de vaisseau : a montré sur le *Gaulois*, aux Dardanelles, puis comme second de torpilleur et commandant d'un torpilleur et d'un voilier spécial, les plus belles qualités de sang-froid, de courage et de valeur professionnelle. Deux citations.

Par décret du 10 juillet 1931 (*J.O. 11 juill. 1931, p. 7.544*), promu au grade de capitaine de corvette dans la réserve de l'armée de mer. Port de Brest.

Capitaine de frégate

Capitaine de vaisseau

Préfet maritime de Brest du 12 août 1944 au 19 avril 1945.

Par décret du 5 juin 1945 (*J.O. 15 juin 1945, p. 3.556*), honoré de la Médaille de la Résistance française pour le motif suivant :

« Officier de marine de réserve, haut fonctionnaire du canal de Suez, se rallie dès les premiers jours à l'appel, du général de Gaulle. Constitue le "Corps allié de l'isthme de Suez" destiné à assurer la surveillance et la sauvegarde du canal contre les tentatives de sabotage ennemies. Prend une part importante dans le ralliement à la cause alliée de plusieurs paquebots et bâtiments de commerce français importants. Officier de liaison à Ismaïlia et commandant de l'unité marine en Egypte, a consacré avec le plus grand succès toute son activité à la défense des intérêts matériels et moraux de la France dans la zone du canal. »

Daniel LAHEYNE
23 septembre 2016